

Mesdames et messieurs les maires,

Mesdames et messieurs les élus,

Chers amis de l'Outre-mer,

C'est avec joie que je vous retrouve, deux mois après votre congrès annuel pour échanger sur des sujets qui vous tiennent à cœur, et qui sont pour moi tout à fait essentiels.

Ce tout premier séminaire organisé Outre-mer par l'Union nationale des centres communaux d'action sociale aura été l'occasion pour les centres communaux d'action sociale (CCAS) et les centres intercommunaux d'action sociale (CIAS) de la métropole et des DOM d'échanger leurs expériences, d'approfondir des solutions, et de rechercher des partenariats en vue d'une meilleure appréhension des problématiques locales.

Les CCAS ne sont pas seulement un outil politique incontournable de l'action sociale, ce sont aussi des lieux de vie à part entière, des structures de proximité enracinées au cœur du paysage local, au cœur de nos vies.

Je voudrais saluer le travail colossal que vous avez tous effectué ces derniers mois en matière de logement, d'emploi, de politique sociale ou encore de santé, autant de thèmes d'actualité porteurs d'enjeux sensibles et importants pour nos populations.

Votre vision stratégique, votre connaissance du terrain, votre action générale de prévention et de développement social dans vos communes permettent, chaque jour, d'améliorer le quotidien des habitants.

Je tiens ici à remercier tout particulièrement votre président de l'Union nationale des centres communaux d'action sociale (UNCCAS) : Monsieur Patrick KANNER.

Cher Patrick KANNER, vos qualités d'écoute et de pédagogie ont su insuffler et impulser un élan à l'UNCCAS et la faire pleinement exister.

Recevez donc ici, avec l'ensemble de vos équipes et des acteurs qui se sont investis au service de la cohésion sociale et des plus démunis, **l'expression de ma profonde gratitude** pour votre professionnalisme et votre engagement de chaque instant.

I- Pour moi, l'action publique doit transformer le négatif en positif, transformer la différence en richesse.

Elle doit contribuer à corriger les inégalités, elle doit restaurer la participation, la solidarité et le dialogue.

La cohésion sociale se doit d'assurer l'égalité des chances et des conditions, tout comme l'accès effectif aux droits fondamentaux et au bien-être économique, social et culturel.

La politique de cohésion sociale mise en œuvre par l'Etat accorde une attention particulière aux personnes les plus fragiles : personnes en situation de handicap, jeunes en difficultés d'insertion, jeunes filles et femmes exposées à des discriminations, personnes âgées isolées...

Pour atteindre cette cohésion sociale il nous faut lutter tous ensemble sans relâche contre la précarité.

Ce combat a guidé toute ma vie professionnelle et guide mon activité politique. Je veux continuer à le porter aujourd'hui et demain avec la même énergie et la même détermination.

La dernière étude sur les niveaux de pauvreté aux Antilles-Guyane publiée en mai 2009 à partir de l'enquête budget des familles de 2006 indique que 18 % des ménages Guadeloupéens vivaient sous le seuil de pauvreté. Le taux de pauvreté a augmenté de plus de deux points depuis 2001 mais il reste moins élevé qu'en 1995 où il dépassait 19 %.

La pauvreté ne concerne plus uniquement les marginaux et les sans-abri, elle touche aujourd'hui des salariés, des retraités, des familles entières et des étudiants. Chaque jour, la précarité fait de nouvelles victimes.

Si ce défi est considérable, vous pouvez compter sur ma détermination et sur la détermination de l'ensemble du Gouvernement pour le relever.

Je crois tout d'abord qu'on ne peut pas aborder cette problématique de lutte contre la précarité et l'exclusion sociale sans l'intégrer aux problématiques du logement.

C'est pourquoi j'ai souhaité faire du logement une de mes priorités. Et beaucoup d'entre vous, ceux qui me connaissent, savent que le logement constitue le fil conducteur des actions que je lance depuis ma nomination rue Oudinot.

II- Le logement est une nécessité de vie.

Le logement est un besoin.

Un besoin, indispensable à l'épanouissement personnel et familial.

Le logement, facilite l'accès à l'emploi, à l'éducation, à la santé.

Le logement, est un gage de sécurité économique pour les vieux jours et un élément du patrimoine personnel que l'on lègue à ses enfants.

Le logement, c'est aussi le foyer, l'élément de stabilité et de sécurité, à partir duquel se construit la vie familiale et s'organise la vie sociale de nos concitoyens.

L'accès de tous à un logement digne, de façon durable et dans des conditions économiques acceptables est un objectif national sanctionné par la loi.

Pour y parvenir, il nous faut encourager la réalisation des logements dont les jeunes, les familles et les aînés ont besoin, comme il faut permettre à nos compatriotes les plus défavorisés de devenir propriétaire.

Il faut aussi soutenir les initiatives prometteuses qui existent, comme la construction de logements sociaux pour les personnes âgées qui peuvent bénéficier de prestations de l'EHPAD.

C'est notre responsabilité de préparer cet avenir là pour nos enfants et nos petits-enfants. Je sais déjà que de nombreux partenaires sont prêts à retrousser leurs manches et sont même très impliqués dans cette bataille pour le logement.

Aujourd'hui, je salue ainsi l'implication des maires et des CCAS pour permettre aux habitants de leur commune de retirer auprès des centres des demandes de logement social.

Ce service de proximité et cette connaissance des populations doivent être utilisés dans le cadre de la lutte contre l'habitat insalubre qui n'est plus une situation acceptable dans les territoires de la République.

Vous le savez, c'est un sujet qui me tient à cœur.

Voilà pourquoi j'ai souhaité, en accord avec Serge LETCHIMY qui a remis au gouvernement un rapport sur le sujet, que soient éradiqués les risques liés aux logements insalubres et j'ai soutenu la loi sur l'habitat indigne, votée depuis le 23 juin 2011.

Il faut désormais s'engager dans l'action pour rebâtir dans les quartiers où il y a de l'insalubrité, des logements avec tout le confort et la sécurité nécessaires.

Et je me félicite que les CCAS s'apprêtent à travailler avec les services de l'Etat, le Pôle départemental de lutte contre l'habitat indigne pour identifier sans délai les situations des familles les plus exposées.

Mais pour lutter contre l'insalubrité, il faut aussi se donner les moyens de réaliser plus de logements, en particulier des logements sociaux correspondant aux besoins des familles.

Et je me réjouis que la réorientation de la défiscalisation de l'investissement immobilier pour le logement social ait permis de doubler le nombre de logements financés et quelque part ce montage financé par la défiscalisation revienne à utiliser l'épargne de ceux qui ont les moyens, au bénéfice de ceux qui ont besoin d'un logement décent.

Ce pari est une réussite, et un symbole fort : celui d'une justice sociale, d'un partage des richesses, et d'une défiscalisation au service de la solidarité !

III- Lutter contre la précarité c'est aussi améliorer notre système de santé.

Les mesures de droit commun prévues par la loi « Hôpital, patients, santé et territoires » destinées à permettre une meilleure politique globale territorialisée de santé s'appliquent naturellement dans les DOM.

Toutefois pour tenir compte des problématiques particulières des ces départements, des mesures ont été élaborées en 2009.

C'est le cas du « plan santé Outre-mer » voulu par le président de la république et présenté par la Ministre en charge de la santé fin juillet 2009. Issu d'une large concertation avec les élus, les gestionnaires d'établissements publics et privés, les organisations syndicales, les fédérations hospitalières, les représentants de l'Etat et de l'assurance maladie, ce plan prévoit une série de mesures adaptées pour **renforcer l'offre de soins dans les départements d'Outre-mer et pour assurer l'accès de tous à une médecine de qualité.**

C'est aussi les mesures de santé du CIOM, qui ont adapté le Plan national sida 2010-2014 et le Plan national 2010/2013 de lutte contre l'obésité aux spécificités de l'Outre-mer.

1) Tout d'abord, le volet complémentaire du Plan national sida 2010-2014.

Ce thème, sur lequel vous avez travaillé durant ce séminaire, porte sur un enjeu majeur de santé publique rappelé avec force hier lors de la journée mondiale de lutte contre le VIH. D'ores et déjà, d'immenses progrès ont été accomplis en matière de lutte contre ce fléau, grâce à la mobilisation de tous les acteurs : les soignants, le milieu associatif et les chercheurs.

Afin d'assurer l'efficacité de ce plan, le Ministère de l'Outre-mer s'implique avec ténacité dans des actions de prévention et de recherche, en finançant notamment des programmes innovants d'études et en soutenant les associations locales, c'est actuellement 575 000 € sur la durée du plan 2010-2014 que nous avons engagé. Je pense par exemple au soutien des associations telles que "chrétiens et SIDA" en Guadeloupe, aux associations participant aux inter-COREVIH et à des réalisations d'études par exemple l'enquête sur la connaissance des comportements dans la population générale aux Antilles

Vous le voyez, la lutte contre le Sida reste au premier rang des priorités du gouvernement et je tiens à le réaffirmer ici devant vous.

La route est encore longue, mais avec les outils qui sont les nôtres, continuons à lutter.

2) Le Plan national 2010/2013 de lutte contre l'obésité a, lui aussi été décliné pour l'Outre-mer

Si notre système de santé est classé premier par l'OMS en terme de soin, nous pouvons et nous devons le faire progresser en matière de prévention.

L'obésité chez l'adulte (15-74 ans) est beaucoup plus forte en Guadeloupe qu'en métropole : 23 % contre 14,5 %. Le phénomène se retrouve chez les enfants (5-14 ans) puisque l'obésité touche 8,9 % d'entre eux en Guadeloupe contre 3 % en métropole. Cette forte prévalence de l'obésité concerne tous les départements d'Outre-mer.

La santé de nos enfants est en jeu.

Il faut mener cette lutte de front.

Il ne faut pas choisir entre prévenir ou guérir.

Le plan de lutte contre l'obésité adapté à l'outre-mer, ne fait pas de compromis, il s'organise autour de ces deux volets.

Un volet préventif tout d'abord, qui entend améliorer l'offre alimentaire en termes de qualité et de valorisation de la production agro-alimentaire locale. Ce volet préventif vise à favoriser la pratique de l'activité physique et développer une communication adaptée pour induire une modification des comportements individuels.

Et un second volet destiné à perfectionner l'offre de soin des personnes en surpoids, en améliorant notamment le dépistage et la prise en charge des pathologies liées à la nutrition et en développant des réseaux de soin permettant une prise en charge adaptée des obèses dans les établissements de santé.

Ainsi, je travaille avec mes collègues au Gouvernement, Xavier Bertrand et Bruno Lemaire afin de mobiliser tous les acteurs du secteur agro alimentaire pour qu'ils s'engagent à réduire la teneur en glucides et en lipides dans les produits livrés à la consommation, **le décret est désormais en cours d'étude au Conseil d'Etat**. Grâce à ce nouvel outil, il n'est pas besoin de légiférer mais de l'accompagner par une lutte constante et quotidienne sur le terrain.

IV- Mais, lutter contre la précarité, c'est aussi inciter à la reprise d'un emploi, simplifier des prestations devenues trop complexes, tel est le triple objectif poursuivi dans le cadre de la mise en œuvre du revenu de solidarité active (RSA).

Je tiens à rappeler qu'à l'occasion de la mise en place du RSA, le dispositif du RSTA n'a pas été supprimé comme il était prévu à l'origine, mais bien prolongé de manière transitoire pour ne pénaliser aucune catégorie de salariés.

V- Lutter contre la précarité c'est aussi aider les personnes les plus éloignées de l'emploi comme ces allocataires du RSA, mais aussi les chômeurs de longue durée et les jeunes de moins de 30 ans à retrouver une activité professionnelle en étant en contact avec le monde du travail.

Les mesures d'aide à l'emploi mises en place Outre-mer au travers des contrats aidés, constituent un des moyens indispensables dont dispose l'Etat pour maintenir en activité nos concitoyens sans emploi durable et éviter qu'ils s'éloignent trop d'une activité salariale.

Parce ce que le droit au travail est une composante fondamentale des droits de l'homme, tout système social doit veiller à sa protection, au droit de tous à s'y réaliser.

Les contrats aidés ne sont pas une réponse définitive mais les contrats aidés apportent une réponse urgente et appropriée en matière de lutte contre le chômage.

Cette année, 52 270 contrats aidés ont été ouverts en outre-mer contre 46 900 en 2010, soit une augmentation de près de 12 % par rapport à l'année passée. Ces contrats représentent plus de 9 % du total national.

Sur ces 52 270 contrats, la Guadeloupe bénéficie de 5 108 contrats aidés ouverts pour une enveloppe budgétaire de près de 27 millions d'Euros. Et ce sont aussi 900 contrats C.A.E. supplémentaires cette année pour la Guadeloupe.

VI- Lutter contre la précarité, c'est surtout tendre la main à nos jeunes, leur redonner confiance pour que, jour après jour, ils construisent leur avenir : un avenir autonome, un avenir libre.

Alors quel élan donner à ceux qui cherchent à s'investir dans la vie professionnelle ?

Très concrètement, parlons des actes, parlons du plan « agir pour la jeunesse » !

Tout d'abord les appels à projets Outre-mer du Fonds d'Expérimentation pour la Jeunesse. Ce fonds est financé par la contribution des entreprises installées outre-mer qui bénéficient d'exonérations d'impôt sur les sociétés. On ne le dit pas assez !

Saviez-vous que pour bénéficier de ces abattements fiscaux, les entreprises doivent notamment verser une contribution aux dépenses de formation professionnelle ainsi qu'une contribution au fonds d'appui aux expérimentations en faveur des jeunes.

Ce fonds représente une enveloppe de 2,5 millions d'Euros.

A titre d'exemple, dans le cadre du 1^{er} appel à projets outre-mer, a été particulièrement remarqué en 2010-2011, le projet « *DOM Création, les couveuses d'entreprises s'unissent pour valoriser leur jeunesse* » porté par l'Union des Couveuses d'entreprises qui concernent tous les territoires.

Il a permis de sensibiliser plus de 400 jeunes ultramarins à la création d'entreprises. Au final 66 jeunes, dont les $\frac{3}{4}$ ont moins de 26 ans et une formation de niveau égal ou inférieur au BAC ont choisi de bénéficier de l'accompagnement de la couveuse d'entreprise et 13 jeunes sont d'ores et déjà sortis du dispositif avec un emploi à la clé.

Aussi pour la Guadeloupe, a été financé à hauteur de 88 227 euros, un projet de lutte contre le décrochage scolaire au LEGTA (lycée agricole) de Baie-Mahaut pour fournir un accompagnement psychologique, scolaire et professionnel à près de 150 jeunes lycéens.

Pour le 2^{ème} appel à projets, une expérience d'Ecole de prévention et de civisme, financée à hauteur de 188 330 euros, portée par l'Union départementale des premiers secours sera financée pour former 24 jeunes guadeloupéens aux métiers du secourisme. Sera également financé en Guadeloupe le programme CréaJeunes porté par l'ADIE Guadeloupe pour accompagner une centaine de jeunes vers la création d'entreprises.

Sur le thème de l'insertion professionnelle, ce sont donc 6 projets qui devraient démarrer début 2012 autour de la formation aux premiers secours et de la création d'activités en Guadeloupe, sur la transformation du bois de goyavier à la Réunion, le tourisme durable en Martinique, les métiers de l'artisanat traditionnel et l'accompagnement de projets musicaux en Guyane.

Je voudrais à présent évoquer avec vous deux thèmes qui me tiennent particulièrement à cœur : la dépendance et la lutte contre l'illettrisme.

VII- S'il existe un problème qui touche toutes les catégories sociales : c'est bien celui de la **dépendance** qui concerne aujourd'hui 5 millions de personnes handicapées, et 1,4 million de personnes âgées de plus de 85 ans.

Le grand débat national sur la dépendance a montré que notre pays n'avait pas à rougir de la qualité de son système de prise en charge, un système que beaucoup nous envient.

Ainsi, je voudrais rappeler l'engagement des pouvoirs publics en faveur de nos aînés et réaffirmer avec force que la réforme de la dépendance n'est en aucun cas annulée.

Vous savez, on se complait à répéter que l'Etat ne respecte pas ses engagements, que les promesses des hommes politiques sont vite oubliées... Sauf que nous avons un Président qui dit ce qu'il fait et qui fait ce qu'il dit. Ce sont les actes qui parlent pour lui :

Je pense au relèvement du minimum vieillesse : + 25% durant ces cinq ans de mandat présidentiel, qui profite en premier lieu aux bénéficiaires de l'allocation de solidarité aux personnes âgées (ASPA). Cette progression permet aux personnes âgées de la Guadeloupe les plus défavorisées de mieux faire face à la hausse du coût de la vie.

Je pense également à la revalorisation de 25 % du montant de l'allocation adulte handicapé d'ici la fin du quinquennat, destinée à améliorer les conditions de vie des personnes handicapées ; celle-ci a ainsi été revalorisée 6 fois depuis 2008, soit un montant au 1^{er} septembre 2011 de 743,62 €.

La prise en charge de la dépendance impose la mise en adéquation du vieillissement de la population avec une programmation urbanistique et de l'habitat, la politique du déplacement constituant un enjeu important pour les personnes à mobilité réduite.

Le logement des personnes doit être repensé comme un élément du bien vieillir, conçu dans un environnement favorable, mixant les générations et à proximité de services et d'équipements. L'aménagement des transports et de la voirie doivent enfin contribuer à ce mieux vivre.

Depuis un an, le gouvernement et la Ministre de la Cohésion Sociale, Roselyne Bachelot, qui est venue en Guadeloupe, ont beaucoup écouté et pris note des réflexions et des propositions issues des débats. Il n'est pas question d'abandonner cette réforme, elle est reportée, parce que la crise financière mondiale nous empêche pour le moment de mettre en œuvre un financement massif. Pour autant, l'Etat continue à agir en direction des personnes âgées, chaque année, nous créons 7 500 places supplémentaires en maison de retraite, cet effort va augmenter en 2012 ainsi que celui sur les structures de répit et les structures de jour.

Et soyez certains que Roselyne Bachelot, comme moi-même, nous y veillerons, je m'y engage.

D'ores et déjà, je sais pouvoir compter sur des femmes et des hommes, tels que vous, qui contribuent à renforcer le lien social et intergénérationnel.

Vous donnez à notre pays un visage plus humain.

Non, mes chers amis, la société n'a rien à gagner à mettre de côté ses anciens.

Non, la solidarité nationale ne connaît pas de limite d'âge.

Mais la mission du pouvoir politique, ce n'est pas seulement d'agir dans le présent ; c'est aussi de construire l'avenir, et cet avenir il se prépare en amont avec une politique forte en matière d'éducation.

VIII- En matière d'éducation, j'ai aussi fait de la prévention de l'illettrisme un axe fort de mon action.

L'illettrisme, ce fléau qui touche selon l'enquête IVQ de l'INSEE 20% des guadeloupéens de 16 à 65 ans désigne ceux qui malgré un apprentissage n'ont pas acquis, ou ont perdu la maîtrise de la lecture, de l'écriture et du calcul.

La prévention et la lutte contre l'illettrisme, priorité du gouvernement, doit permettre à tous d'acquérir ce socle fonctionnel indispensable à la vie courante, à la vie citoyenne.

L'illettrisme, synonyme de souffrance et frein à l'insertion professionnelle ne doit pas, et ne sera pas une fatalité.

« La Charte de partenariat et d'actions pour prévenir et lutter contre l'illettrisme en Guadeloupe » que j'ai signée à Basse-Terre au mois de septembre 2011 montre bien l'implication et l'engagement de tous dans cet objectif à atteindre.

L'objectif, vous le savez, dans le cadre du CIOM, est de diminuer de 5 % le taux d'illettrisme constaté sur le territoire et je souhaite vous affirmer de nouveau l'intérêt que je porte à cette mesure et souligner sa très grande qualité.

IX- Ma présence en Guadeloupe est aussi marquée par un autre temps fort, symbole de solidarité intergénérationnelle et de cohésion sociale.

Demain, **j'inaugurerai** la toute première maison des adolescents à Baie-Mahault, ici, en Guadeloupe.

Cette maison des adolescents permettra au département de bénéficier du plan national et j'insiste sur le partenariat de tous les acteurs qui a permis de faire émerger ce projet en étoffant l'offre de soins pour nos jeunes.

Je suis fière de voir s'achever cette structure qui pourra accueillir et accompagner des adolescents, filles et garçons, âgés de 11 à 20 ans autour d'un projet personnalisé pour leur permettre de dépasser leurs difficultés d'adolescents et se tourner vers leur avenir.

X- Conclusion

Je ne voudrais pas conclure sans réaffirmer avec force la mobilisation du Gouvernement pour le développement de l'économie sociale et solidaire et à cet égard, je tiens à souligner le soutien appuyé apporté à l'UNCCAS cette année.

Pour ma part, je me suis toujours efforcé de tenir mes engagements et je continuerai à le faire à vos côtés.

Je suis convaincu que pour faire face à la pauvreté, il faut des hommes et des femmes comme vous, qui portent des valeurs et des convictions, au service des plus démunis.

Je compte sur vous, je compte sur nous pour continuer à agir, aujourd'hui et demain, et relever ensemble notre défi : celui d'endiguer la montée de la précarité et de la pauvreté.

Je vous remercie tous pour votre attention et remercie les organismes ici présents : l'Union nationale des centres communaux d'action sociale (UNCCAS), les centres intercommunaux d'action sociale (CIAS) et les centres communaux d'action sociale (CCAS) de France, Réunion, Martinique, Guyane et Guadeloupe pour leurs efforts en faveur de l'intérêt général.